



CHARTE

Association	L'AIEG regroupe des entreprises genevoises d'installations électriques et/ou de télécommunications afin d'entretenir entre elles des rapports de confraternité et de développer aussi bien l'éthique professionnelle que les intérêts du métier.
Clients	L'AIEG lutte contre les procédés commerciaux immoraux ou déloyaux et promeut un travail de qualité. Ses membres donnent des conseils compétents en ce qui concerne la faisabilité technique et respectent les normes professionnelles.
Social	L'AIEG prône la « Paix du travail ». Ses membres appliquent les dispositions de la Convention Collective de Travail/CCT (durée du travail, salaires, etc.). Les entreprises de l'AIEG respectent les exigences légales en matière de sécurité au travail.
Formation	L'AIEG encourage la formation initiale et la formation continue. Elle participe donc activement à l'apprentissage et organise régulièrement de multiples cours de perfectionnement professionnel.
Prix	Les prix des travaux effectués par les membres de l'AIEG sont calculés en toute transparence et exactitude. Les offres sont, par conséquent, honnêtes et raisonnables. Les membres de l'AIEG respectent les recommandations professionnelles cantonales et nationales.
Obligations financières	Les membres de l'AIEG s'engagent à être à jour avec leurs cotisations associatives cantonales et nationales ainsi qu'avec les diverses obligations sociales (nationales, cantonales, CCT).

2020